

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin 143 - 144

décembre 2016

L'évolution urbaine de Meudon 1940 - 2016 Meudon : patrimoine et projets urbains



« Photographie aérienne de Meudon prise au début du 20ème siècle ».

On aperçoit à droite de l'Orangerie l'îlot du centre avant sa démolition à la fin des années 60

Éditorial

Suite à la mise en vigueur de la loi ALUR qui a supprimé les COS et les tailles minimales des terrains à construire, la densification de Meudon s'accélère ; d'ici fin 2018 l'impact serait une augmentation d'environ 450 logements qui pourrait s'ajouter à la croissance prévue auparavant. Cette loi s'inscrit dans une politique générale qui vise depuis de nombreuses années à accroître la densification de la région parisienne.

On peut s'interroger sur l'intérêt d'une telle politique, alors même que les moyens de transport sont au bord de l'asphyxie sans aucun espoir d'amélioration à des coûts raisonnables, et que de nombreuses villes moyennes disposant de tous les atouts (internet haut-débit, TGV, autoroutes) périclitent. A Meudon, cette urbanisation pourrait être dommageable si elle se fait de façon diffuse sans respect du tissu urbain ; or on voit dès aujourd'hui apparaître la construction d'immeubles en remplacement de maisons anciennes, parfois de caractère, dans les zones pavillonnaires. Ces constructions, qui donnent aux propriétaires une valorisation accrue des terrains, se font souvent au détriment des voisins qui voient leur ensoleillement et leurs vues se dégrader ; la valeur dégagée pour l'un occasionne donc une dévalorisation pour les proches et il peut y avoir globalement destruction de valeur.

Au-delà des considérations de voisinage, il est souhaitable d'un point de vue plus général de valoriser les différents sites et vues depuis Meudon ou réciproquement depuis la région vers Meudon, en évitant les immeubles de hauteur trop importante. Le caractère vert de Meudon, une des rares banlieues proches du centre de Paris ayant conservé un aspect semi-rural, est également un atout à préserver pour la région ; l'urbanisme doit y être plus proche de celui de Sèvres que de celui de Boulogne ou Issy. Comme l'a montré le précédent bulletin, le processus d'urbanisation engagé dans la deuxième moitié du 19ème siècle qui s'est fortement accéléré au 20ème siècle a néanmoins maintenu, pour une large part, l'originalité et le caractère propre de notre commune et de ses sites ; il faut donc actuellement éviter que la loi ALUR ne détruise en quelques années ces efforts.

Notre comité ne s'oppose pas à une croissance raisonnable, nos discussions positives récentes avec la Mairie concernant le lotissement du CNRS en témoignent. Par contre le comité reste vigilant sur les risques d'une urbanisation désordonnée de zones pavillonnaires diffuses et souvent mal desservies, ainsi que d'une dégradation des sites et paysages. C'est pourquoi nous avons décidé la mise en place d'un groupe de travail urbanisme ; ce groupe, en partenariat avec la Mairie, fera un premier bilan des lois Grand Paris et ALUR et pourra proposer différentes modifications aux règles actuelles. Par exemple, les contraintes de hauteur ou de gabarit définies par le PLU pourraient être renforcées dans certaines zones. Il faudra peut-être également préciser les maisons de caractère à sauvegarder ou les vues et perspectives particulières à mettre en valeur. L'urbanisme du 21ème siècle doit partir sur de bonnes bases !

Bien cordialement,

Christian Mitjavile, président du CSSM

Sommaire

p.2 Editorial par C. Mitjavile

p.4 Passé et avenir du domaine de Chalais-Meudon par M. Jantzen

p.11 Regards sur le Tapis Vert par G.Fiant

p.17 L'habitat à Meudon par M. Riottot

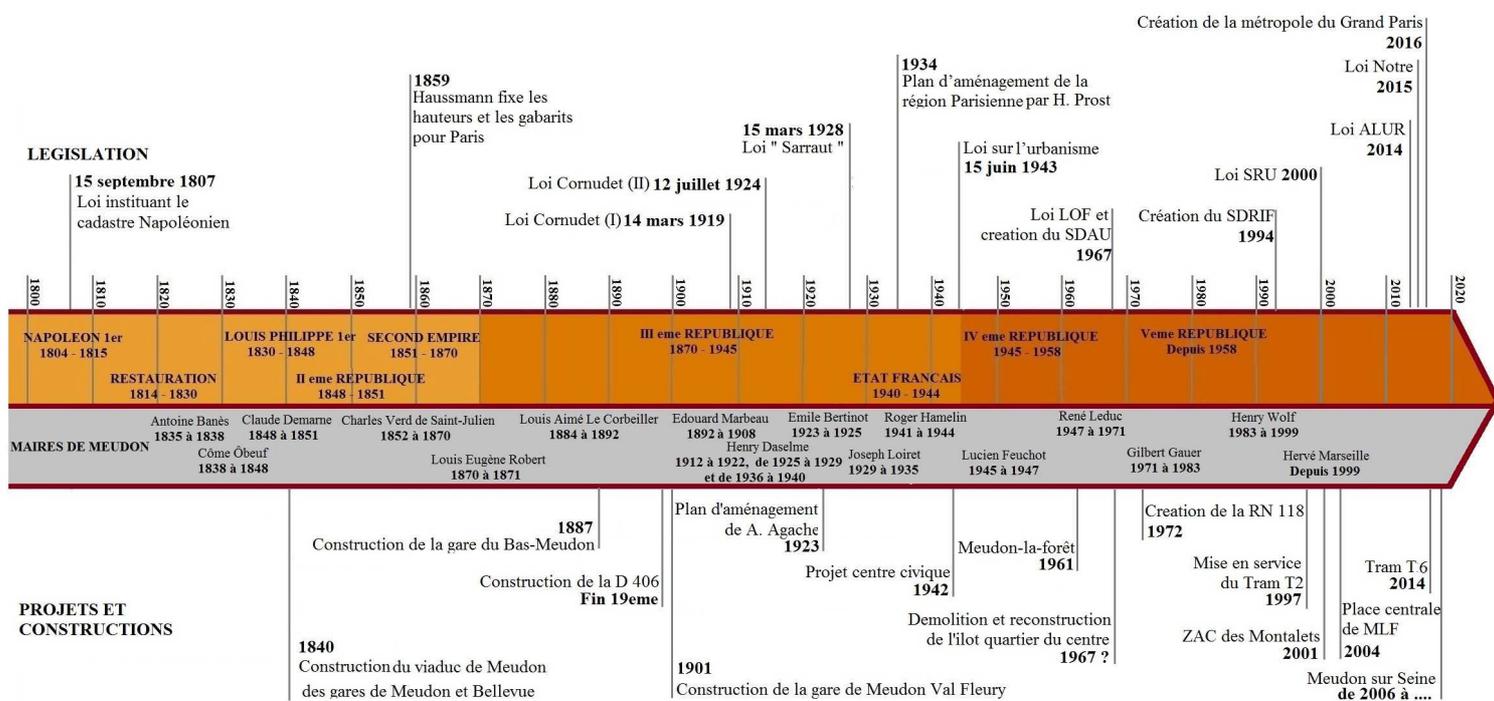
p.18 Planches sur l'évolution urbaine de Meudon

p.21 Exposition au MUS sur l'histoire du Grand Paris

p.22 L'exemple de logements à l'échelle d'un quartier : de la cité-jardin des Montalets aux habitats autogérés à Meudon par G.Fiant

p.26 Hommage à Mme Laumet par Michel Riottot

p.27 Informations locales et nouvelles brèves



Frise chronologique montrant en parallèle les lois sur l'urbanisme et les décisions municipales sur les grands projets Meudonnais.

Passé et avenir du domaine de Chalais-Meudon

Lorsque l'on quitte le centre de Meudon vers le sud, après avoir franchi le carrefour de la rue des Vertugadins, l'avenue de Trivaux emprunte exactement le tracé de l'ancienne contre-allée est de la Grande Perspective. Elle s'infléchit ensuite par un virage à droite coupant en diagonale l'axe de cette grande composition et monte sinueuse à travers la forêt jusqu'au plateau de Clamart. Cette route (dite aussi des Sept Tournants) était à l'origine une desserte locale montant vers un plateau agricole. L'urbanisation de ce plateau jusqu'à Versailles à partir de 1960 a largement contribué à en augmenter le trafic.

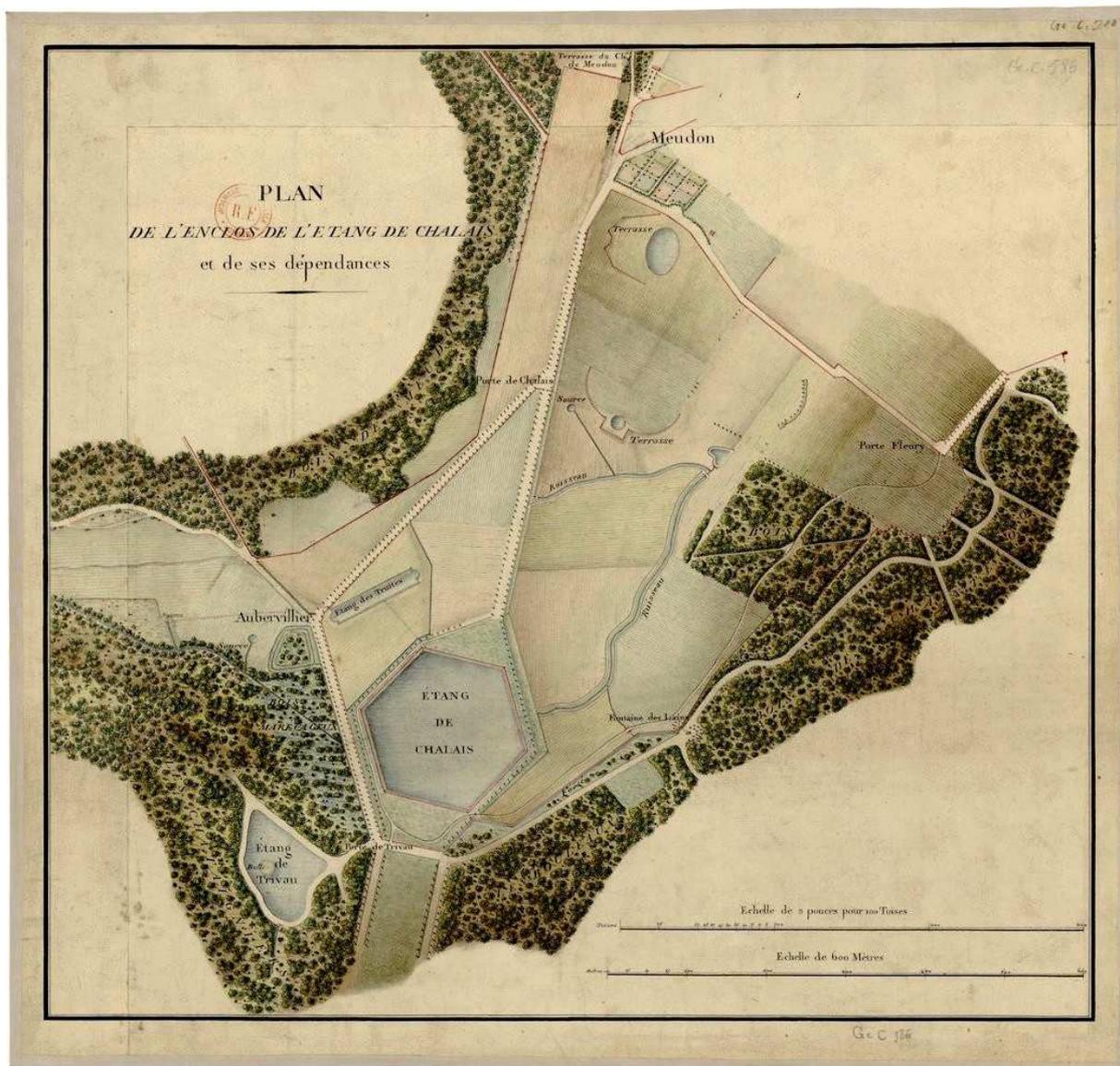
Si l'on exclut les routes forestières, elle est aujourd'hui le lien le plus direct entre Meudon ville et Meudon-La-Forêt. Cette route a toujours existé ; sur certaines gravures et plans anciens, elle figure sous forme d'un chemin rural ; même au temps de la monarchie absolue, l'usage était respecté. La présence de ce chemin empruntant en partie la vallée du ru d'Arthelon, rendait aisément accessible la petite plaine artificielle résultant de la création de l'étang hexagonal en ce fond de vallée.

Dans la partie sud des jardins du Château Vieux de Meudon, cet étang, probablement créé par Abel Servien, était un miroir d'eau reflétant le ciel sur un peu plus de trois hectares au point bas de la composition.

Dès la seconde moitié du XVIIIème siècle, le domaine à l'abandon revenait progressivement à la nature. En 1802, le futur Maréchal Berthier se porte acquéreur des étangs de Chalais (l'hexagone), de Trivaux et de leurs abords. Ces espaces seront partiellement aménagés en haras et utilisés vers 1865 par le Colonel de Reffye pour l'expérimentation des premières mitrailleuses. A partir de 1877, ce que l'on nommera désormais « Domaine de Chalais-Meudon » sera attribué au Capitaine Renard afin de développer l'usage militaire du plus léger que l'air. Dans ce but sera remontée en bordure de l'étang hexagonal une partie de la galerie annexe des machines de l'Exposition de 1878, plus connue sous le nom de Hangar Y. La première guerre mondiale met en évidence la prééminence de l'avion sur le ballon et Chalais-Meudon accompagnera cette évolution ; en 1935, l'ingénieur Lapresle construit la Grande Soufflerie qui permettait d'étudier l'aérodynamisme en grandeur réelle.

Ce fond de vallée s'encombra ainsi progressivement d'innombrables bâtiments industriels effaçant le souvenir de l'un des sites les plus remarquables des proches environs de Paris, dans le passé aussi illustre que Versailles, Marly ou Sceaux.

C'est un événement banal qui contribuera à porter l'attention des pouvoirs publics sur ces reliques malmenées par l'histoire, mais qui structuraient encore les paysages d'Île-de-France : rentrant en voiture de sa campagne un beau dimanche de 1928, le président de la République Raymond Poincaré fut pris dans un inextricable embouteillage qui contraignit son chauffeur à passer à travers champs. Mieux que tous les rapports d'experts, ce contact brutal révéla l'inadaptation et le désordre de la région parisienne face à l'extension rapide de l'usage de l'automobile.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

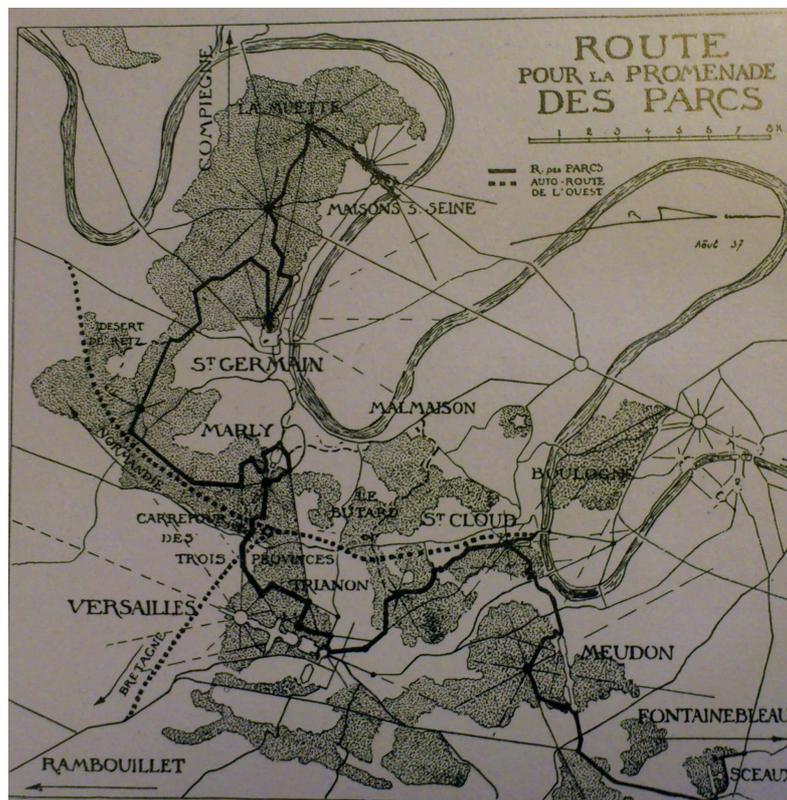
Plan du domaine de Chalais-Meudon au début du 19ème siècle – BNF Gallica.

Immédiatement saisi, Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur, installa le 19 juin 1928 le « Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne ». Très rapidement furent sollicités les services d'Henri Prost (1874-1959), architecte – urbaniste, Grand Prix de Rome en 1902. Son action au Maroc sous Lyautey était reconnue et il s'était déjà exprimé auprès d'autres instances sur les problèmes d'aménagement de la région parisienne. Par décret de juillet 1932, il fut nommé urbaniste en chef au sein de ce comité. La mission portait sur tous les sujets relatifs à l'aménagement d'une vaste métropole dans laquelle les zones d'habitation voisinaient avec les forêts, les espaces naturels et les terres agricoles. Prost avait le souci de sauvegarder ces paysages naturels ou composés, si nombreux et si remarquables en Île-de-France.



Vue aérienne de la Grande Perspective.

Parmi les mesures spéciales de protection, le plan régional s'était particulièrement attaché à décrire avec minutie les servitudes à appliquer aux grandes compositions de l'Ouest parisien : Versailles, Marly, Meudon et Sceaux, Trianon. Une route dite des parcs devait relier entre eux ces différents joyaux du patrimoine national.



Pour Meudon, le plan prenait en compte deux points de vue privilégiés : La vue vers le sud depuis l'extrémité de la terrasse au-dessus de l'Orangerie, la vue vers le nord depuis le sommet du Tapis Vert. Depuis ces deux points, était tracée dans la forêt domaniale une vaste zone « non aedificandi » de part et d'autre du Tapis Vert, ramenée vers le nord à deux lignes parallèles aux côtés de l'hexagone et poursuivie jusqu'à l'Orangerie sur l'emplacement des anciens parterres. La protection était complétée par deux zones « non altius tollendi » : à l'est de la Grande Terrasse et vers le sud sur une fraction de la route du Pavé Blanc.¹

Cette étude fut rendue en 1934. En 1937, Jean-Baptiste Hourlier (1897 – 1987), Grand Prix de Rome en 1923, fut nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux pour le Domaine de Meudon. Prenant en compte les recommandations du plan Prost, il engagea une importante étude sur la réhabilitation de ce domaine. Selon ses propres paroles, il s'agissait « d'adapter le magnifique tracé de Le Nôtre à notre vie moderne ».

La chronologie des travaux qui furent alors engagés est variable, de même que le programme. Dans le numéro III de la « Revue des Beaux-Arts de France » de février-mars 1943, Hourlier signe un article dans lequel il décrit un ensemble de travaux prévus ou partiellement réalisés entre le sommet du Tapis Vert, l'Orangerie, et les parterres de l'Observatoire. Il date le début des opérations du mois d'août 1940 bien que la rédaction laisse entendre que le projet était déjà commencé à cette date. La remise en état du Tapis Vert fut décidée en novembre de la même année, la main d'œuvre étant fournie par le Commissariat à la lutte contre le chômage.



Travaux de reconstitution du Tapis Vert en 1942.

¹ Le point faible était de ce côté, car rien n'était prévu pour limiter les hauteurs sur le plateau de Clamart. Vers l'est, l'horizon fut épargné par la construction du cimetière en 1956 sur les plans de Robert Auzelle, mais à l'ouest surgirent un peu plus tard des immeubles de grande hauteur rompant l'harmonie de cette crête forestière au-delà de laquelle le regard se perdait dans l'infini du ciel. Comme une injure supplémentaire à la sérénité du paysage, la chaufferie et ses deux cheminées furent implantées dans l'axe de la Grande Perspective. Dans un repentir ou une dérisoire pudeur on tenta d'en atténuer l'aspect en les colorant de la teinte du ciel.

Le projet comprenait le nivellement de la butte qui en partie basse forme saillie empêchant la vue de l'étang hexagonal depuis le carrefour des Arbres Verts à l'extrémité Sud. Le terrassement de cette butte fut entrepris en juillet 1941 par une centaine de travailleurs ; 35 000 m³ devaient être enlevés pour permettre un profil harmonieux. L'époque étant peu propice à cette entreprise, il fut décidé de suspendre tous les travaux le 10 juillet 1942. La conclusion de l'article ne manque pas d'intérêt ; elle précise l'état d'avancement de la restauration à ce point d'abandon :

« Dans le domaine, la remise en état des bassins de la Grotte et de la Boule du Monde est entièrement achevée ; celle du bassin de l'Orangerie est en partie terminée (le cuvelage en béton armé devait être coulé prochainement) ; le parterre de la Grotte est en partie reconstitué ainsi que le Tapis Vert descendant du parterre de l'Orangerie vers le bassin de Chalais ; cinq groupes dus au ciseau de statuaires choisis par le Secrétariat général des Beaux-Arts orneront bientôt les cinq niches de l'Orangerie haute située sous le perron d'accès à la grande Orangerie.²

En dehors du domaine, les équipes de travailleurs du Commissariat avaient encore 10 000 mètres cubes de sable à niveler pour terminer les terrassements de la crête, le Tapis Vert et les allées latérales se trouvant reconstitués sur 250 mètres environ en descendant du belvédère.³

Enfin, à l'intérieur du parc de Chalais, aucune restauration n'a pu être entreprise. Malgré les difficultés créées par cette situation, l'Administration des Beaux-Arts et la Direction de l'équipement national, conjuguant leurs efforts, obtenaient du Secrétariat de l'aviation à Vichy, l'autorisation de démolir les bâtiments vétustes et inutilisés situés aux abords du bassin dans la zone de la perspective.

Souhaitons que, dans un avenir proche, puisse être donné l'ordre de reprise des travaux qui permettra d'ouvrir, dans le cadre d'un des plus proches domaines de l'Ouest, une nouvelle promenade publique, trait d'union entre les parcs de Saint-Cloud et de Sceaux. »

Dans cet article très patrimonial, il n'est nulle part question de terrains de sport. Or le musée de Meudon conserve sept documents sous forme de plans, coupes et perspective ; trois de ces plans sont relatifs à la création d'un stade. Le plus ambitieux daté de février 1938 dessine un vaste stade avec gradins occupant l'emplacement des actuels terrains de tennis ; l'avenue de Trivaux est déplacée vers l'est et une place est créée entre le stade et l'hexagone. Les services de l'aéronautique militaires se développent au sud-ouest de l'hexagone après démolition du Hangar Y. Ce plan est accompagné d'une coupe nord-sud.⁴

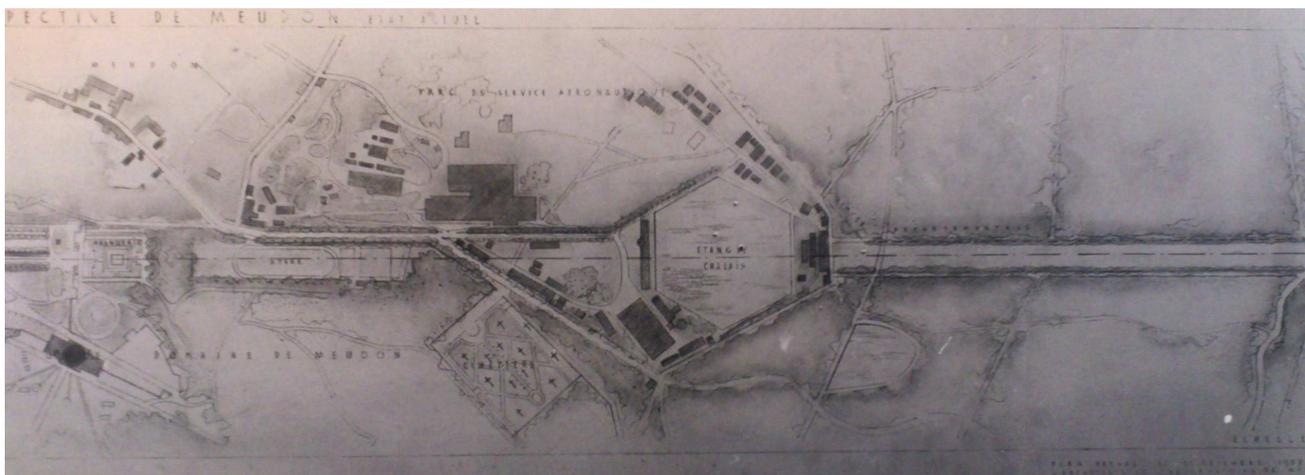
Un second plan daté de 1938, modifié en octobre 1940, place le stade au nord-est de l'hexagone et des terrains de tennis au nord-ouest. L'avenue de Trivaux n'est pas modifiée, les parterres entre l'avenue de Trivaux et l'Orangerie sont reconstitués.

2- Ces statues sont restées longtemps en dépôt dans l'Orangerie haute ; leur facture était caractéristique des tendances de leur époque. Deux noms de sculpteurs étaient visibles : de Jaeger et Auriscote. Très vandalisées, décapitées, elles auraient été mises récemment à la décharge (information recueillie auprès de M. Villadier).

3- Carrefour des Arbres Verts.

4-Un contrat enregistré à la Préfecture de Versailles le 28 septembre 1937 entre l'Etat et la Mairie de Meudon donne en location pour trois, six, neuf ans les terrains de Trivaux où sont actuellement les tennis. Il est curieux que dans l'article d'Hourlier daté de 1943, il n'en soit pas question.

Ces projets restèrent à l'état de papier, et le domaine entraîna à nouveau dans une période d'abandon qui devait durer près de quarante années. C'est en effet à partir de 1980 que furent repris et achevés les travaux de restauration du parterre de l'Orangerie, de la promenade est de la Grande Terrasse et plus récemment de l'Orangerie elle-même. Pour le reste, la situation s'est plutôt aggravée : les abords de l'étang hexagonal sont toujours interdits au public et par une étrange décision administrative, la Ville de Meudon a pu installer ses services techniques (devenu depuis ceux du GPSO) dans des bâtiments promis à la démolition et situés exactement dans l'axe de la Grande Perspective. C'est là un retour à l'accaparement aveugle de biens culturels qu'un protocole signé en 1952 rendait expressément au public. Pour de sordides raisons budgétaires (dans le département le plus riche de France), il est impossible de couper l'herbe du Tapis Vert, progressivement envahi par les ronciers et plantes adventices.



Plan de la partie sud dressé par J.B. Hourlier en 1937 (AM 6 Fi M 59).

Qu'est devenue l'énergie créatrice des hommes des années trente ? Le projet de restauration du domaine de Meudon fâcheusement interrompu par la guerre était certes critiquable sur bien des points, mais il était contraint par l'expansion de l'établissement d'aéronautique de Chalais. Désormais tout est de nouveau possible mais l'apathie politique est totale.

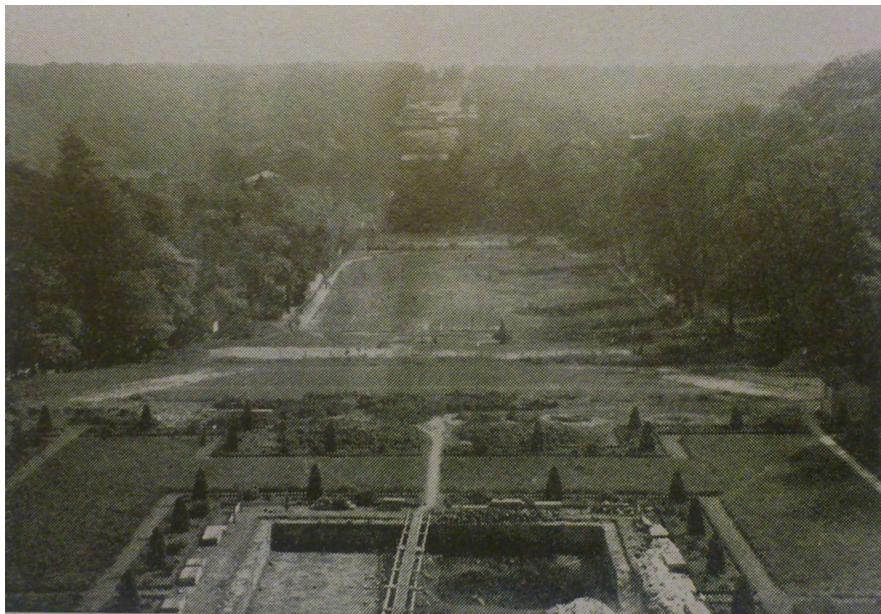
Le Hangar Y a échappé à la démolition et est aujourd'hui (tout comme la Soufflerie) classé Monument Historique.

Ces éléments du patrimoine contemporain peuvent être les moteurs d'une renaissance. Leur originalité de forme provoque l'imagination et il n'est pas question de figer un espace historique, mais bien au contraire de l'ouvrir à l'usage, à la détente, aux jeux, aux spectacles, à l'accueil. La forêt de Meudon bruissait autrefois de guinguettes et de lieux ludiques et le public est toujours là.

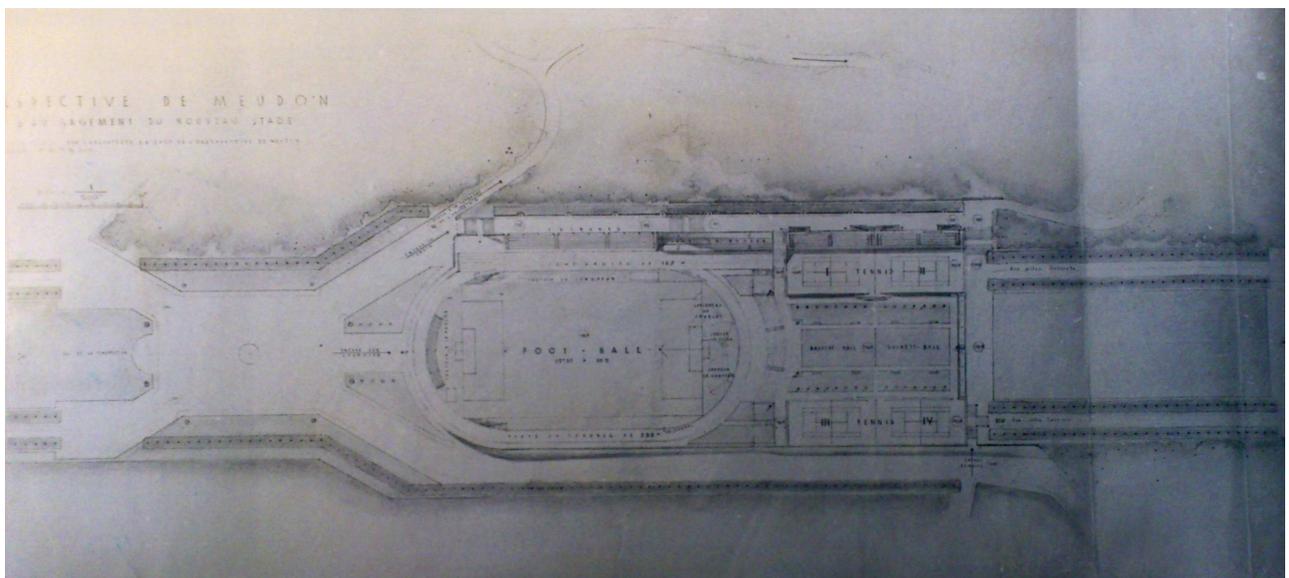
L'unique accès au Domaine est actuellement par l'entrée de la Grande Terrasse, alors que le point bas de la vallée offre un accès plus aisé et des possibilités de stationnement à aménager. Il est donc nécessaire de créer un lien entre ces deux pôles en établissant au moins une passerelle de franchissement de la route, car le cheminement parallèle aux terrains de sport existe pour relier le parterre de l'Orangerie. L'unité du Domaine est en effet indispensable à l'usage et à la compréhension de sa composition.



Etat des travaux en avril 1941- revue des Beaux-Arts de France.

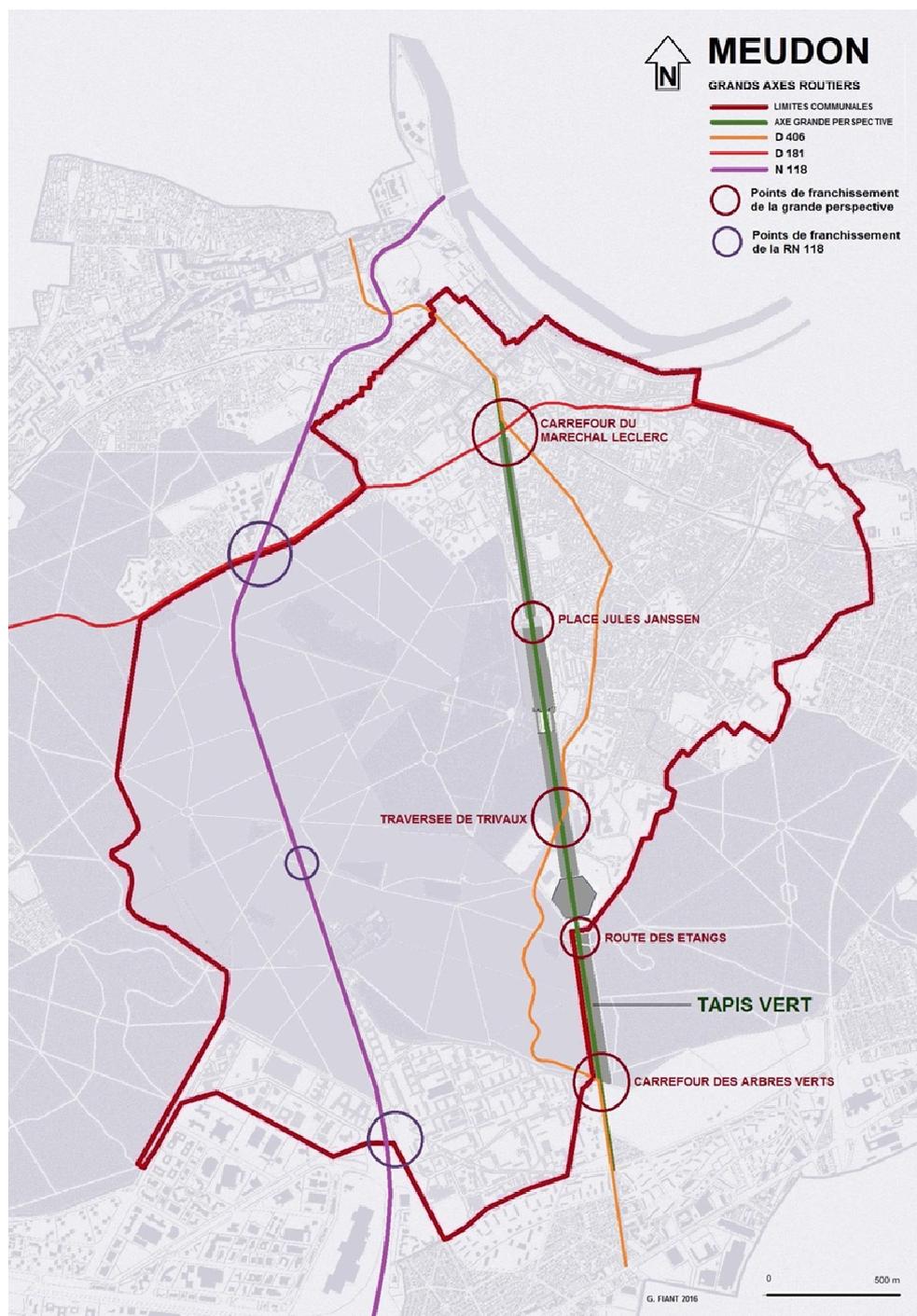


Etat des travaux en avril 1942- revue des Beaux-Arts de France.



Plan d'aménagement des équipements sportifs – document M. Jantzen.

« Regards sur le tapis vert »



Un lieu important dans la ville

Le propos de ce texte est de faire un constat sur l'état de dégradation du Tapis Vert par manque d'entretien et sa dévalorisation au cours des deux derniers siècles, de présenter les projets qui ont tenté de réhabiliter ce site historique et majestueux du sud-ouest parisien, afin de rendre un jour au public la place qu'il mérite dans le paysage Meudonnais.

Une composition paysagère du XVII^{ème} siècle

Bien qu'il se situe maintenant administrativement sur la commune de Clamart, le Tapis Vert faisait à l'origine partie intégrante du domaine de Meudon, édifié en 1682 sous l'ordre de Louvois, alors seigneur de Meudon.

Le Tapis Vert et l'avenue du Château - réalisée en même temps - sont les deux compositions extrêmes aménagées sur l'axe de la Grande Perspective.

Le Tapis Vert a été créé dans le cadre des grandes compositions paysagères du siècle de Louis XIV, comme les domaines de Versailles, Sceaux, Saint Cloud ou Marly, qui comptent également des tapis verts dans la composition de leurs jardins.



Gravure de Jacques Rigaud – XVIII^{ème} siècle.

Une marque dans le paysage

Le Tapis Vert tient une place importante dans le paysage meudonnais. Il est situé à l'extrémité de la partie sud de la Grande Perspective, partant du bassin de Chalais jusqu'au belvédère situé au bord du plateau de Clamart. Sa perception visuelle se fait depuis la terrasse de l'Orangerie. Son emplacement en surplomb sur la partie sud lui donne une vue privilégiée sur la façade de l'Orangerie au nord. Le belvédère du Tapis Vert se situe à l'opposé de la place Leclerc, située au bas de l'avenue du Château. La vue depuis le belvédère du Tapis Vert est composée comme un tableau paysagé. La mise en exergue du Château était sublimée par l'effet de la perspective dont les lignes de fuite convergent toutes vers l'Orangerie et le bassin de Chalais.

L'allée constituée par le Tapis Vert n'était peut-être pas carrossable du fait de sa forte pente, cependant elle a pu servir de lieu pour les cavalcades de chevaux, notamment lors des chasses à courre, comme on peut le voir sur la gravure de Jacques Rigaud.

Néanmoins elle reliait le domaine de Meudon, par la porte de Trivaux et la route du Pavé Blanc, au chemin de Paris à Chevreuse qui était déjà un axe de circulation.

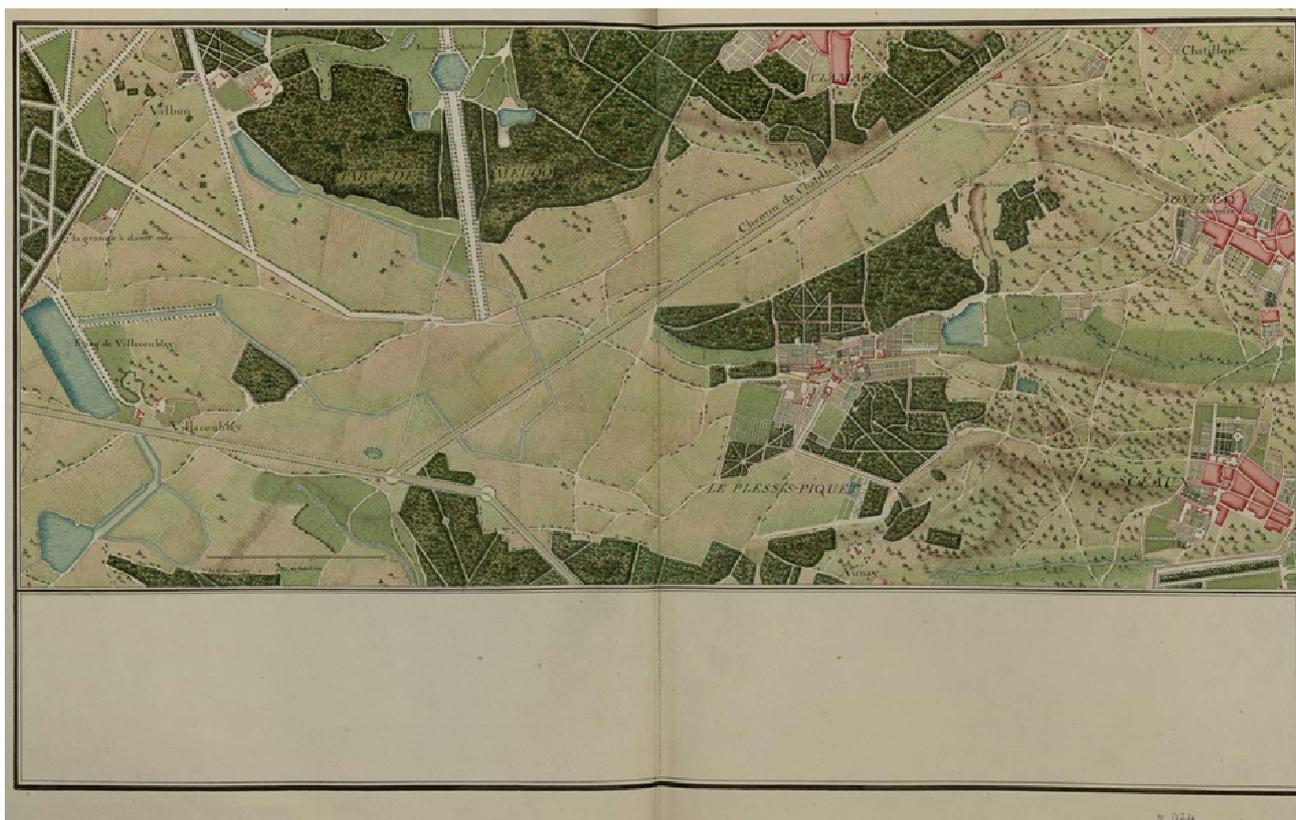
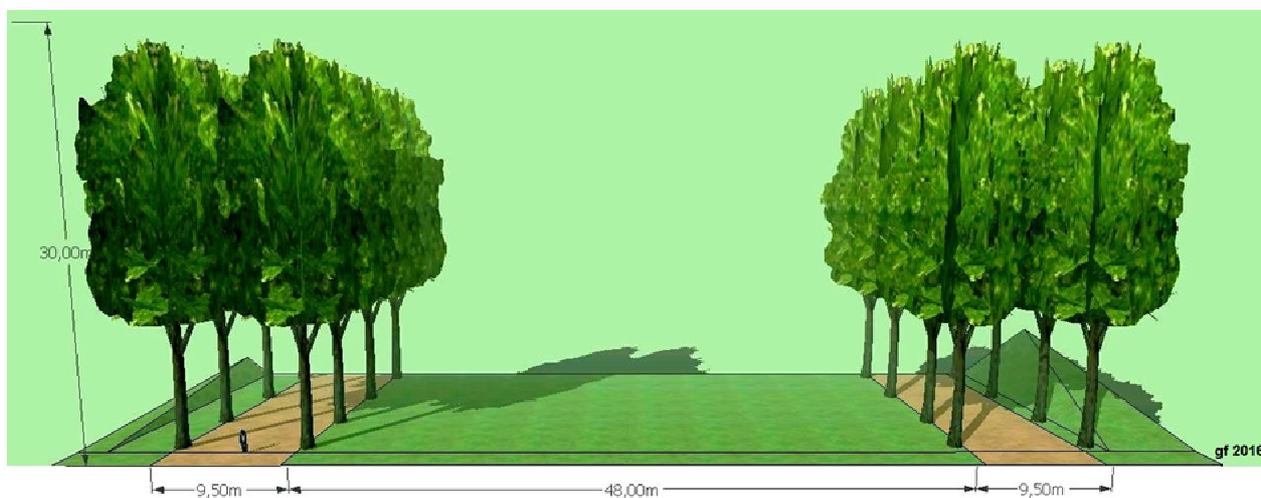


Planche extraite de l'Atlas de Trudaine – 1745 – 1780 - BNF Gallica.

Quelques chiffres :

- Longueur environ 700 m ;
- Largeur 68 m avec les deux contre-allées ;
- Nombre d'arbres plantés : 270 par allée, soit un total d'environ 540 arbres (y compris les tilleuls manquants).



Coupe transversale (dessin de l'auteur).

Description du Tapis Vert

Le Tapis Vert est une grande allée sur un plan incliné, composée d'un sol recouvert d'herbe sur une largeur constante, et bordée de deux contre-allées marquées par des alignements de tilleuls. L'ensemble lui confère l'aspect d'un tapis déroulé depuis la hauteur du plateau de Clamart jusqu'au bassin de Chalais, d'où son nom.

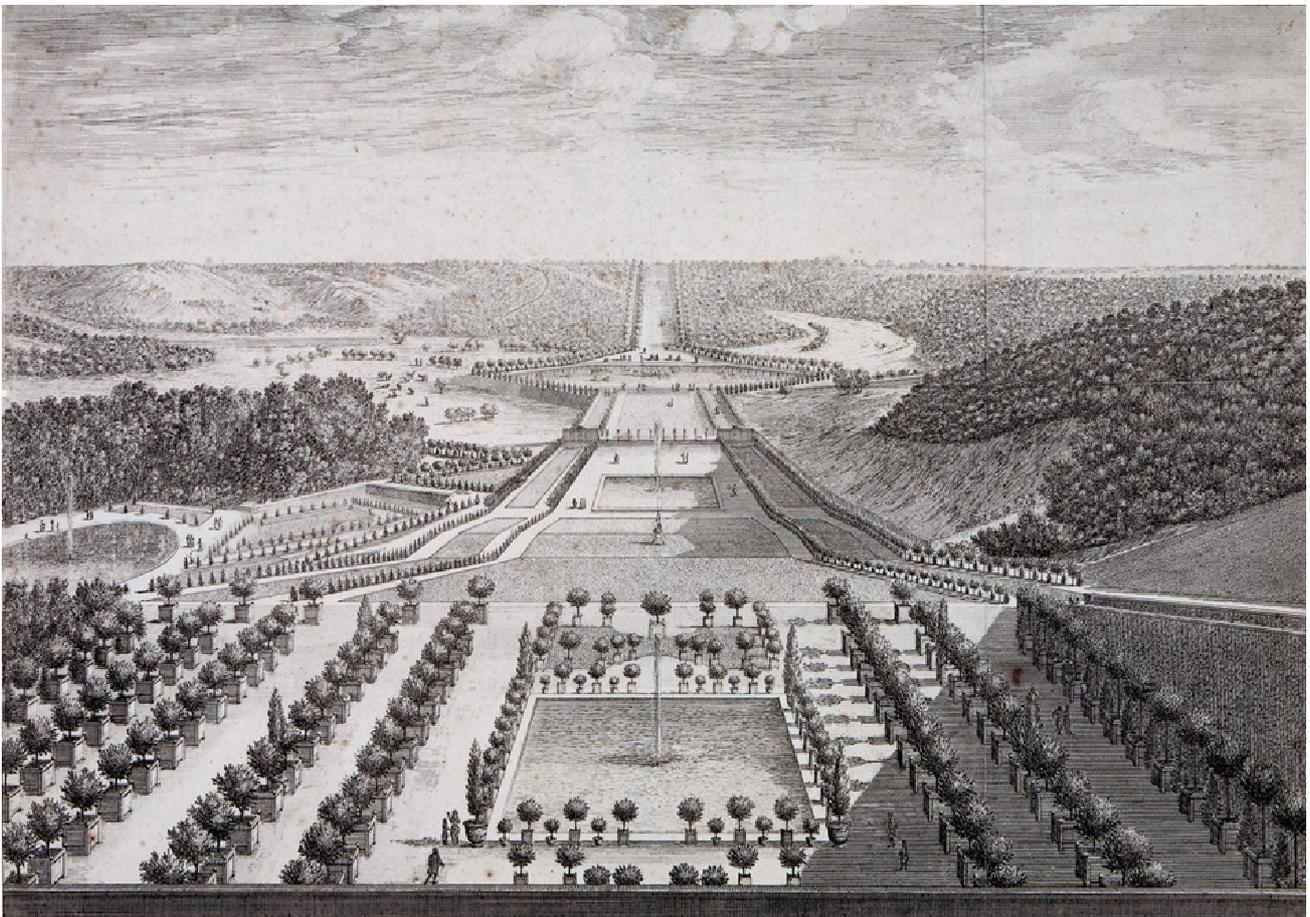
Le Tapis Vert étant fait pour être vu de loin depuis le nord vers le sud, la vue vers le sud depuis l'Orangerie pourrait avoir aussi une forte connotation symbolique par la perception visuelle et métaphorique des quatre éléments selon la théorie d'Aristote.

La terre : le parterre d'herbe verte de la perspective ;

L'eau : le bassin hexagonal de Chalais ;

L'air : le ciel qui vient terminer la perspective sur l'horizon ;

Le feu : l'orientation au sud vers le Soleil.



Gravure d'Israël Silvestre – La perspective de Meudon vers le sud - XVIIème siècle.

Le Tapis Vert est aussi perçu comme un prolongement de la terrasse vers le sud. A la fin du XVIIIème siècle, Louis XVI dessina et y fit édifier un petit kiosque ou pavillon d'agrément, aujourd'hui disparu.

Sa perception en est toute autre lorsque l'on se trouve sur celui-ci en regardant vers le nord.

Une composition synoptique du sud vers le nord

Il possède deux inclinaisons différentes avec un palier en son centre. Cette configuration, probablement intentionnelle, permet dans le parcours de sa descente vers le nord, de percevoir visuellement différemment l'approche vers le Château et l'Orangerie par un jeu d'effets optiques, d'apparitions et disparitions du bassin de Chalais ou bien de rapprochement ou d'éloignement de l'Orangerie. Il devait en être de même avec la perception de la façade du Château Vieux aujourd'hui disparu.

Autrefois, il était intégré à l'ensemble des jardins situés au sud de l'axe de la Grande Perspective et le déroulé de sa prolongation s'arrêtait au pied du parterre de l'Orangerie.



Le manque d'entretien, laissant des végétations invasives s'installer sur le Tapis Vert, ainsi que les aléas de l'histoire au cours du siècle dernier, font que sa perception est amoindrie. Pourtant, tous les éléments qui subsistent sont encore suffisamment présents pour envisager ou du moins imaginer sa réhabilitation ainsi que celle de la partie sud de la Grande Perspective afin de redonner son sens originel à ce site unique en son genre.



*Le Tapis Vert vu depuis la Terrasse
(photo de l'auteur).*



Route de Versailles à Fontainebleau 1724 - AD 78.

La réhabilitation d'un cadre paysagé historique emblématique de l'Île-de-France

Le souhait de réhabiliter la Grande Perspective s'est déjà manifesté à plusieurs reprises et à travers plusieurs études élaborées par différents architectes au cours du XXème siècle.

A la fin des années trente, Jean-Baptiste Hourlier, architecte en charge du domaine de Meudon, proposa dans le cadre d'une réhabilitation générale de la Grande Perspective déjà bien délabrée, une reconstitution du Tapis Vert et de ses deux contre-allées latérales, ainsi que le rond-point du Belvédère. La seconde guerre mondiale arrivant, ce projet n'aboutira pas.



Le Tapis Vert au fil des saisons (photos de l'auteur).

Avec la création du nouveau Grand Paris, le rêve de retrouver un jour la Grande Perspective ne s'évanouit pourtant pas avec le temps !

Tous les atouts sont présents dans le site et ne demandent qu'à retrouver leur sens originel, tout en s'accommodant des aléas du passé, pour en faire un projet du XXIème siècle. Cette liaison entre le passé et le présent, voire le futur..., est toujours marquée par la trace visible de l'axe sud de la Grande Perspective initiée au XVIIème siècle et encore si fortement présente dans la mémoire collective.

Gilles Fiant

Remerciements :

Un grand merci à Mesdames Stéphanie Le Toux et Sylvie Cazères, directrice et archiviste aux Archives Municipales de Meudon, qui nous ont bien aidés dans nos recherches !

L'habitat à Meudon

« Construire plus et Construire mieux », tel est le leitmotiv de nos gouvernements depuis une dizaine d'années. Comme l'indique Christian Mitjavile dans son éditorial, de nombreuses lois ont été prises depuis dix ans pour accélérer la construction de logements et la loi ALUR (votée en 2014) a renforcé les effets d'une dizaine d'autres lois (2007-2012). Ce sont les décrets de la loi Grand Paris (votée en 2010) repris par le schéma de développement régional voté en 2013 qui fixent le rythme de construction de logements en Île-de-France, soit 70 000 par an avec le coup de pouce de la loi Alur qui a raboté les contraintes de surface et de hauteur (suppression des COS). Notre ville de Meudon n'y échappe pas et, sous l'œil du préfet, doit accroître la construction de logements. Les chiffres ci-dessous sont issus du rapport du plan d'urbanisation local (PLU) de Meudon voté le 17 décembre 2015.

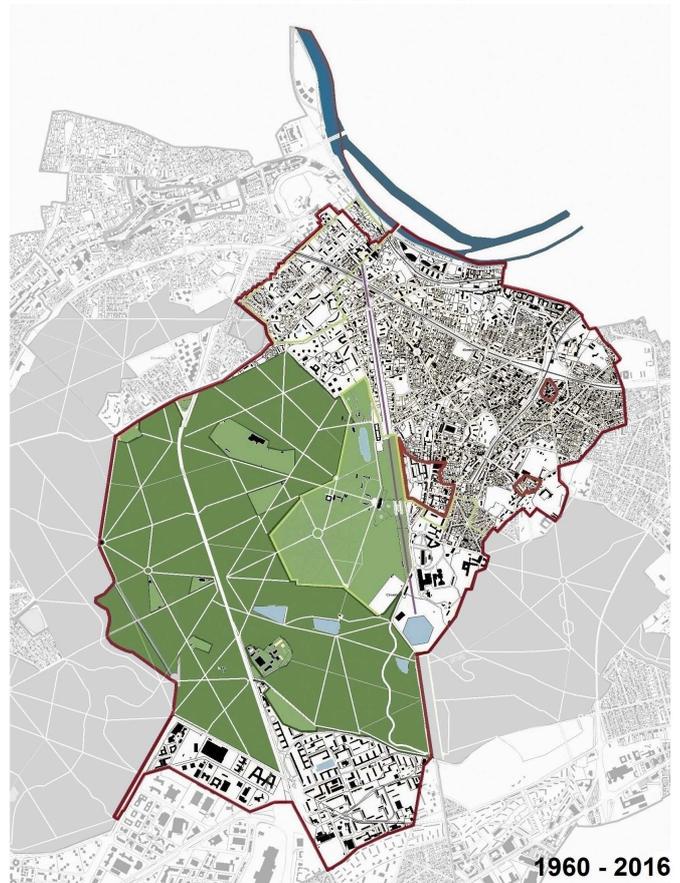
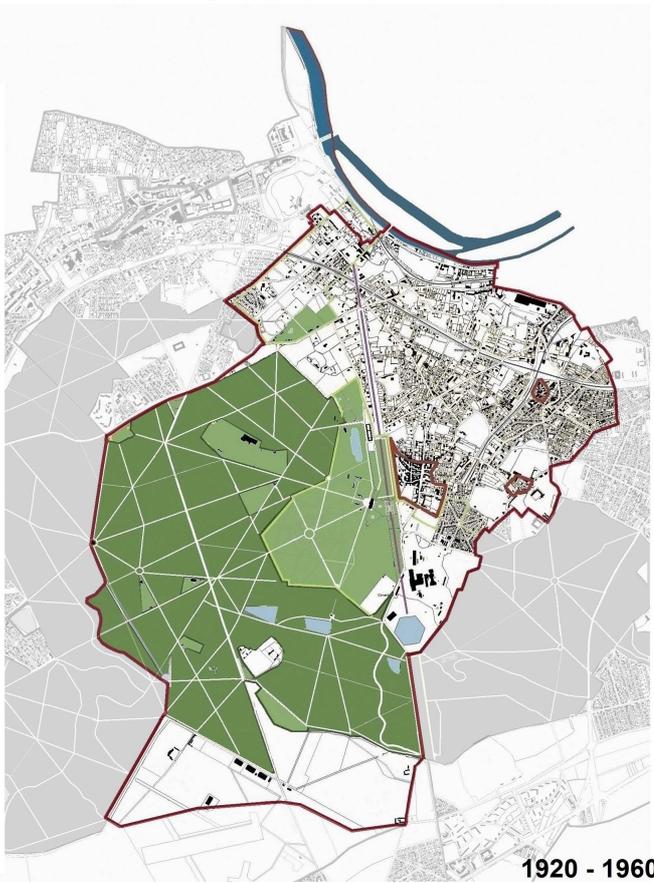
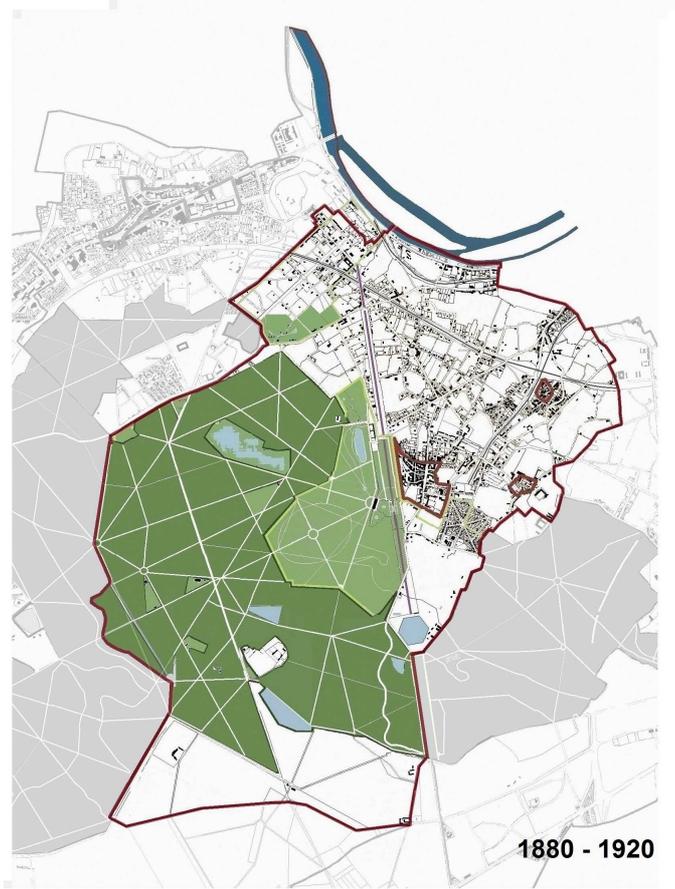
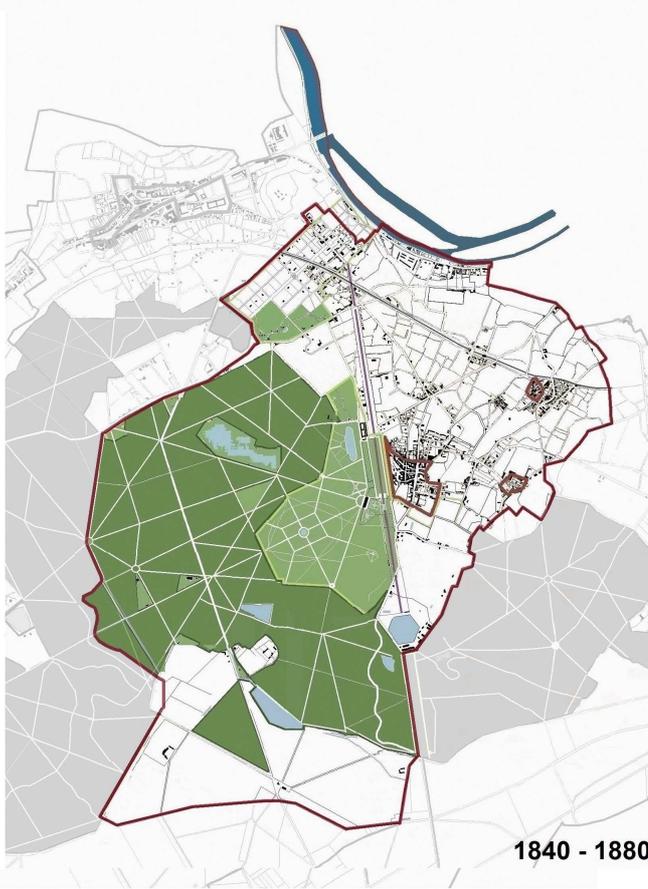
Etat de l'habitat à Meudon en 2013

Meudon est proche d'une des métropoles-capitales les plus denses du monde (21 000 habitants au km²), très loin devant Londres (4 500), Berlin (2 800), Tokyo (13 500) ou Pékin (900). Meudon comptait 45 043 habitants (INSEE) en 2013, soit 4 525 habitants au km² pour une surface totale de 995,5 ha. Cette notion de densité urbaine donne une vision faussée de la réalité car Meudon n'est pas construite sur sa forêt, ce qui est aussi vrai pour Paris qui prend en compte ses deux grands bois ainsi que ses parcs et jardins publics - soit près du tiers de sa surface. A Meudon, en enlevant la forêt (439 ha sur la commune) et les parcs et jardins publics (141 ha), la densité humaine sur le bâti est de 10 850 habitants au km². Entre 1990 et 2013 la population meudonnaise est restée pratiquement constante (fig. 1), avec une tendance à une légère réduction du nombre d'habitants par logement - passant de 2,5 à 2,28. Ce desserrement du nombre de personnes par logement est même plus important quand on prend comme base 1968, où ce nombre était de 3,1 habitants par logement.

Population meudonnaise par quartier en 2011

Quartier	Nombre d'habitants	Superficie habitable en m ²	Taille moyenne des ménages par logement
Bellevue	6 008	936 743	2,23
Le Val et Fleury	8 575	1 276 494	2,30
Meudon Centre	8 875	1 000 552	2,27
Meudon la Forêt	14 792	1 254 000	2,20
Meudon sur Seine	6 731	722 779	2,40
Total	44 981	5 190 568	2,28

L'habitat meudonnais se compose en 2013 de 16 995 appartements et 3 059 maisons ; 54 % des habitants sont propriétaires et 43 % locataires. Le logement social représente 26,4 % du parc (5 294 logements selon la DRIHL), respectant ainsi la loi SRU demandant 25 % de logements sociaux dans les villes de plus de 1 500 habitants en région parisienne. Le logement, comme le développement économique et la préservation et l'amélioration de l'environnement, sont conditionnés par le PLU et par de nombreuses réglementations nationales et régionales, ainsi que par la croissance démographique (naissances/décès et arrivée de nouveaux habitants).



EVOLUTION URBAINE DE MEUDON DE 1840 A 2016

CARTES G.FIANT

Evolution de la population et de l'habitat

En 1975, Meudon était plus peuplée avec 52 806 habitants que sa voisine Issy-les-Moulineaux (47 561). Actuellement cette dernière approche les 70 000 habitants et, vue du haut de la tour Marcelin Berthelot ou des terrasses du Château ou de Saint Philippe, Issy apparaît comme une masse grise et dense tandis que Meudon est entièrement parsemée d'espaces verts. Les Meudonnais sont privilégiés avec 130 m² d'espaces verts par personne (avec la forêt) alors qu'Issy a moins de 8 m², la moyenne du département étant de 22 m² par habitant.

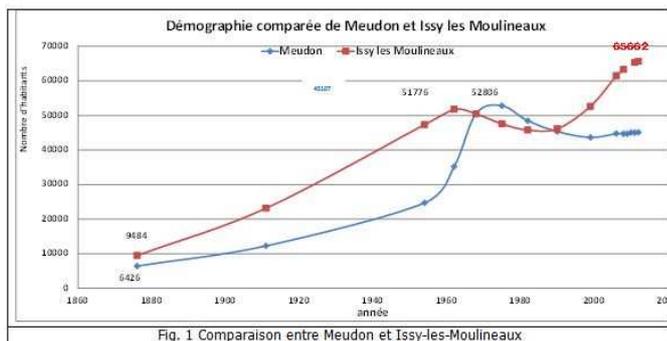


Fig. 1 Comparaison entre Meudon et Issy-les-Moulineaux

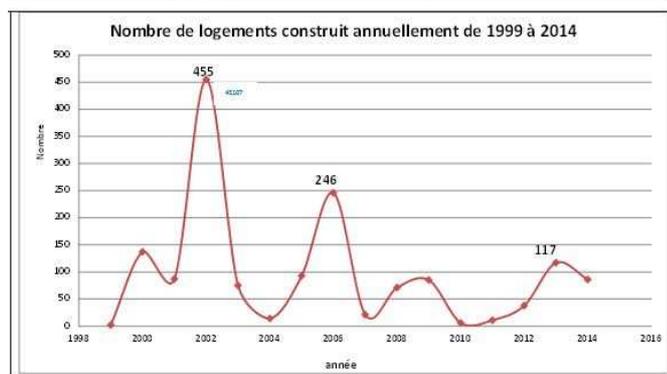


Fig.2 Construction à Meudon en 15 ans.

A travers le PLU et le plan local de l'habitat, les communes décident du rythme annuel de construction de logements nouveaux ou de renouvellement pour répondre aux besoins de leur population et à ses mouvements. Ces constructions dépendent aussi d'autorisations préfectorales. Les préfets ont en charge l'exécution des décrets issus de la loi Grand Paris, dont celui de la territorialisation de l'offre de logement (TOL). Les Hauts-de-Seine ont été divisés en 2010 en quatre secteurs ayant chacun un objectif de construction annuel dont le total est de 11 000 logements par an. Meudon est située dans le bassin centre-sud (GPSO et Coteaux de Seine) dont l'objectif annuel est de 2 200 logements. Sur la période 2010-2014, le contrat a été rempli à 84 % pour le bassin centre-sud et à 73% pour le département.

Comment cela se traduit-il pour Meudon ? Le PLU prévoit de construire de 100 à 150 logements par an afin de maintenir à peu près constant le niveau de la population, ce qui n'est pas exceptionnel compte-tenu de la réduction du nombre d'habitants par logement (dessalement). La TOL demande d'accroître cette capacité de 450 logements à l'horizon 2018, soit plus de 200 logements par an, ce qui revient à doubler le rythme constaté de 1999 à 2011 qui a vu la construction de 111 logements par an en moyenne (Fig.2). Les besoins inscrits dans le PLU sont de 800 à 1 300 logements pour maintenir la population à 45 000 – 46 000 habitants. Deux secteurs sont actuellement en cours de rénovation ou de construction : Meudon sur Seine (environ 150-200 logements) et la pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt (600 logements à l'horizon 2026) ; d'autres secteurs pourraient aussi être impliqués comme l'ONERA, le voisinage de la rue des Vertugadins et le secteur Rodin-Arnaudet, soit au total 10 secteurs de plan masse permettant rénovation et développement. A côté de cela, on voit fleurir quelques projets isolés, comme sur le boulevard des Nations-Unies ou sur la moitié de l'actuelle zone du CNRS à Bellevue (200 logements).

Pour un Meudon vivable

Meudon répond assez bien aux critères de bien-être définis par l'Organisation mondiale de la santé : des espaces verts de qualité d'au moins 10 m² par personne à 10 minutes de marche à pied. Elle est bien desservie par un réseau de transports collectifs dense : deux lignes de chemin de fer et trois gares (RER C, Transilien), deux Trams avec quatre stations (T2 et T6), 11 Bus RATP et un Noctilien, plus une station d'Autolib sur Meudon Campus.

Peut-on imaginer une croissance meudonnaise de type isséenne ou bouloonnaise ? Doit-on imaginer que l'agglomération parisienne et la Métropole du Grand Paris absorbent encore 1,5 millions d'habitants et créent 750 000 emplois à l'horizon 2030 comme le prévoit le SDRIF afin d'être le moteur de l'économie française ? Faut-il mettre tous ses œufs dans le même panier, alors que nos voisins anglais, allemands et belges abritent plusieurs « Villes Mondes », tandis que la France n'a que le Grand Paris ? Ce sont ces questions que nous citoyens, franciliens et meudonnais, osons aborder.

Le développement soutenable de la ville reposant à la fois sur quatre piliers : l'économie, le social, l'environnement et la culture, est une de nos priorités. Pour loger nos enfants, il est nécessaire de construire 20 000 logements par an en Île-de-France. Il est nécessaire de rénover les logements mal isolés - soit plusieurs millions (loi de transition énergétique), il est nécessaire de réhabiliter les logements insalubres, il est nécessaire de reloger près d'un million de mal-logés, il est nécessaire d'accueillir des jeunes issus de nos régions ou de l'étranger, et il est nécessaire d'adapter la ville aux défis climatiques.

Mais devant toutes ces nécessités se dresse une obligation, celle d'améliorer le bien-être des franciliens. En effet, toutes les enquêtes et études actuelles montrent que près de neuf franciliens sur dix se plaignent de vivre dans un environnement trop bruyant, que 70 % se plaignent de la qualité de l'air, et que beaucoup se plaignent du manque de confort et de régularité des transports collectifs ...

Les mégalo-poles sont-elles une réponse à la démographie mondiale, on peut se le demander. Paris s'est développée dans une région très riche, avec de l'eau et de la nourriture abondante. Or, nous perdons actuellement des centaines d'hectares d'excellentes terres agricoles ou maraîchères. Il n'est plus possible de continuer ainsi, et les métropoles régionales doivent prendre le relai de la région capitale. Une croissance raisonnée, une rénovation conforme aux progrès scientifiques et aux activités économiques propres, mais



La densité en question – quartier de Meudon sur Seine.

sans accroître démesurément la taille et la densité de la Métropole, sont des demandes justifiées. On peut espérer que la gouvernance unifiée de la Métropole du Grand Paris permettra de mieux contrôler les secteurs de construction et surtout de prévoir en même temps toutes les infrastructures nécessaires.

Nous sommes à un tournant de notre société, à un moment où la prolifération de l'information de qualité est telle qu'il n'est plus possible pour les collectivités territoriales de ne pas prendre en compte les souhaits des habitants de co-élaboration des projets avec elles. La démocratie locale est en train de changer, la vie de la cité résultera des interactions constantes entre élus et habitants qui ne seront plus des administrés mais des co-responsables de la ville.

Michel Riottot

Visite de l'exposition au MUS « Aux origines du Grand Paris - 130 ans d'histoire »

Pour ceux qui s'intéressent au Grand Paris et son histoire et veulent en savoir plus, une exposition a lieu actuellement au MUS de Suresnes (musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes) sous l'égide du musée et de l'Atelier international du Grand Paris.

Elle est richement dotée de documents iconographiques, cartes, plans, photographies, ... qui illustrent les grandes étapes qui ont jalonné l'histoire du Grand Paris et le développement urbain de l'Île-de-France, du milieu du 19^{ème} siècle à nos jours. Y sont abordés entre autres l'annexion des 20 arrondissements de Paris et l'enceinte de Thiers, le projet de Louis Bonnier et Henri Sellier de 1913, le concours de 1919 avec le projet de Jaussely, le plan d'Henri Prost, les projets et schémas d'extension de la banlieue au lendemain de la guerre, jusqu'à la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Cette exposition permet au visiteur d'avoir une vision d'ensemble claire sur un sujet complexe qui contextualise les décisions de politiques urbaines pour la région parisienne dont Meudon fait partie.

L'exposition est installée dans l'ancienne gare de Suresnes-Longchamp, actuelle station du tram T2, où se situe le musée et qui rend facile son accès depuis Meudon par ce transport en commun.

Ouvert du mercredi au dimanche de 14h00 à 18h00,
plein tarif 3.50 €

Renseignements sur :

<http://webmuseo.com/ws/musee-suresnes>

G. Fiant



Exemples de logements à l'échelle d'un quartier : De la cité-jardin des Montalets aux habitats autogérés

Comme nous l'avons vu dans le bulletin précédent (n° 142), le développement urbain de Meudon s'est opéré essentiellement autour des gares et de certains grands axes comme l'avenue de la République et le boulevard Verd de Saint Julien, le but étant avant tout d'éviter la cession du quartier de Bellevue qui cherchait par ailleurs à trouver son autonomie. Cela se concrétisera également par l'utopie de la recherche d'un centre hypothétique, qui finalement aboutira à l'éparpillement des pôles administratifs et culturels, permettant aussi le désenclavement de certains quartiers.

La typologie urbaine des logements de Meudon est essentiellement résidentielle, composée principalement de pavillons, de logements sociaux ou de résidences privées de tailles diverses allant du petit immeuble à la grande résidence en copropriété, implantés le plus souvent sur des parcelles issues d'anciens grands domaines ou de grandes propriétés, le tout engendrant une certaine mixité sociale.

Pourtant Meudon connaît sur sa commune plusieurs exemples d'habitats d'un type particulier tels que la petite cité-jardin des Montalets, élaborée au début des années 30 dans l'esprit des idées d'Henri Sellier* ou encore les habitats autogérés comme la maison des Jardies, la maison du Val, ou encore celle des Réages, construites dans les années 70 et au début des années 80 à la suite des nouvelles idées communautaires formulées dans la mouvance de mai 68, une formule qui trouve actuellement un regain d'intérêt malgré la hausse des prix des terrains à bâtir rendant plus difficile ce type d'opération.

*Henri Sellier, 1883 – 1943, ancien maire de Suresnes, fut une figure marquante de l'urbanisme français, en fondant en 1919, avec Marcel Poète, l'École des hautes études urbaines, qui devient l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris en 1924 et qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'Institut d'urbanisme de Paris.

La cité-jardin des Montalets

Exemple unique à Meudon d'un lotissement de maisons de ville conçu avant-guerre, cette cité-jardin de taille modeste fut bâtie dans le quartier des Montalets sur un terrain appartenant autrefois aux Jésuites ; elle fut construite sous l'égide de l'Office d'habitations à bon marché de Meudon dirigé alors par Jules Gérard, son président, et par l'architecte Léo Polin de 1935 à 1945.



*La cité-jardin des Montalets, septembre 2016
(photo de l'auteur).*



Une des premières esquisses d'aménagement de la cité-jardin - AM 5Fi 238.

Elle est constituée de 29 pavillons, soit 58 logements de trois ou quatre pièces groupés par paires, parfois imbriqués astucieusement l'un dans l'autre. Ces pavillons sont constitués d'un étage sur rez-de-chaussée et d'un niveau de caves, selon cinq types de plans différents. Ces maisons, dont l'espace est parfaitement optimisé, sont à peu près équitablement réparties sur un terrain à flanc de coteau, chaque maison étant dotée d'un bout de jardin.

Le projet et la construction de cette petite cité ont rencontré un certain nombre de difficultés, tant dues aux expropriations de terrains pour créer la voie d'accès et aux emprunts pour la construction, qu'aux aléas de la deuxième guerre mondiale qui retardèrent considérablement sa mise en œuvre. En effet il aura fallu plus d'une dizaine d'années pour parvenir à son aboutissement. Plusieurs esquisses du projet ont été dessinées avant d'opter pour un plan définitif.

Sur les premières esquisses, le principe d'organisation du plan était un

VILLE DE MEUDON

Office Public d'Habitations à bon marché

CONSTRUCTION

D'UNE

CITÉ-JARDINS

dans le Parc des Montalais

comportant 60 pavillons à loyers bon marché

ADJUDICATION DES TRAVAUX

Le Samedi 2 Juillet 1938, à partir de 14 heures
à la Mairie de Meudon

Le Samedi 2 Juillet 1938, à partir de 14 heures et vu l'urgence, le Président de l'Office Public d'Habitations à bon marché de Meudon, assisté de deux membres du Conseil d'Administration et du Receveur de l'Office, procédera à l'adjudication à forfait des travaux de construction d'une Cité-Jardins dans le Parc des Montalais, comportant 60 pavillons à loyers bon marché.

- 1^{er} Lot. - Déboisement, Terrassements, Maçonnerie, Béton armé, Canalisations, Clôtures en béton, Fumisterie.
- 2^e Lot. - Carrelages et Revêtements.
- 3^e Lot. - Couverture, Zinguerie, Plomberie et Appareils sanitaires.
- 4^e Lot. - Menuiserie, Quincaillerie et Parquets.
- 5^e Lot. - Serrurerie et Treillages.
- 6^e Lot. - Peinture, Vitrierie et Tentures.
- 7^e Lot. - Electricité.
- 8^e Lot. - Persiennes métalliques.
- 9^e Lot. - Escaliers et Charpente.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3 % du forfait.

Les plans, devis descriptifs et cahier des charges sont tenus à la disposition des intéressés au siège de l'Office, à la Mairie de Meudon.

Les entrepreneurs désireux de concourir pourront retirer les pièces susvisées au Cabinet de M. POLIN, architecte, 30, rue Dauphine, à Paris, tous les jours, de 9 heures à 12 heures, du 12 au 30 juin 1938.

Les soumissions devront être déposées à l'Office (Mairie de Meudon), le Vendredi 1^{er} Juillet, à 12 heures, au plus tard.

Meudon, le 7 Juin 1938.

Le Président de l'Office :
Jules GERARD.

Imp. L. FILON, Ecole de la Maison Rouge 07, Rue de la République, Meudon (S.-S.-O.) Tél. - Observatoire 16-02

peu moins dense, avec seulement 25 maisons ; par ailleurs, le tracé de la route de desserte de la cité-jardin (actuelle rue des Montalets) différait un peu du tracé actuel. Il s'en dégagait un plan général plus rigide que celui qui existe aujourd'hui, présentant une implantation du bâti plus aléatoire mais moins monotone.



Photos de la cité-jardin à son achèvement – coll. Jean Ménard

Les habitats autogérés

Les habitats autogérés sont issus de groupes constitués d'environ une dizaine de familles désirant vivre des expériences d'habitats communautaires, qui se sont lancés dans l'aventure des habitats autogérés, c'est-à-dire des opérations de construction d'immeubles de logements dont les futurs habitants seraient en quelque sorte les promoteurs du projet, tout en intégrant dans le programme de construction de nombreux espaces dédiés au « vivre ensemble ».



A droite l'habitat autogéré dit « la maison du Val », à gauche la folie Biancourt – photo G.Fiant.

Un exemple est la maison du Val, dont la conception architecturale est adaptée à la vie communautaire, notamment grâce au développement des parties communes (10 à 15% de la surface totale, soit environ 250 m²), constituées entre autres par un grand atelier pouvant servir d'espace d'exposition ou de concert et une salle de réunion pouvant également accueillir des séances de gymnastique. La maison du Val est devenue au fil du temps un lieu attractif pour l'extérieur, par l'offre d'activités comme des salles de répétition pour une chorale, un atelier de jazz ou des portes ouvertes lors des journées d'exposition pour les « Artistes à Meudon ». Son gabarit ne dépasse pas trois étages et les espaces végétalisés y prennent une place importante.

La plupart des habitats autogérés de Meudon, malgré le vieillissement de leurs habitants – 35 ans après leur création - ont su passer le cap de l'entrée dans le 21^{ème} siècle par leur conception architecturale de dimension humaine, leur insertion urbaine à l'échelle du quartier environnant et leur ouverture sociale sur la ville. En revanche elles requièrent une mise à niveau d'un point de vue thermique, comme bon nombre de constructions de cette époque.



Mises à part les questions thermiques, ces deux exemples préfigurent les préoccupations environnementales qui contribuent aujourd'hui à l'élaboration des « éco-quartiers ». En effet des notions telles que la densité, l'équilibre entre l'environnement naturel et le bâti, les relations et la mixité sociale entre les habitants, ainsi que la proximité des transports, sont entre autres les directives qui prévalent dans les nouveaux PLU depuis que ceux-ci ont intégré lors de leur révision les plans d'aménagement et de développement durable (PADD).

Gilles Fiant

Une Gasconne à Meudon

Mme Jacqueline Laumet, propriétaire de la folie¹ Huvé - classée en 1945 - au 13 route de Vaugirard à Meudon, nous a quittés le 21 octobre à l'aube de ses 92 ans. Née à Paris en 1925 d'une famille d'origine gasconne, Castelsarrasin et Caumont, descendante de François Antoine Laumet de La Mothe, sieur de Cadillac, fondateur de Détroit (USA) en 1701, Jacqueline est élevée dans cette maison par sa grand-mère Césarine.

Jeune institutrice de la Ville de Paris, elle enseigne 4 ans en Seine-et-Marne, avant d'être nommée à Boulogne et de retrouver la maison de ses grands-parents à Meudon. Outre l'enseignement, Jacqueline a trois passions : ses enfants, qu'elle adopte successivement, la Gascogne et ses traditions, et enfin l'élevage et les concours canins.

La vie gasconne idéale modelée par les différents courants migratoires (empire romain, wisigoths, francs, maures, bulgares-cathares, et français du Nord issus de la croisade albigeoise) est basée sur trois critères : la « pratz » ou l'honneur de la parole donnée, le « paratge » ou le respect d'autrui et le partage, la « bonvivenzia » ou la tolérance.

Jacqueline Laumet a vécu selon ces principes et accueilli des personnes en difficulté dans les deux immeubles jouxtant la maison ... comme l'avaient fait avant elle ses grands-parents, accueillant dès 1917 des émigrés russes, au point que la maison fut surnommée "La Moskova".

Elle a essayé de sauvegarder la maison Huvé en dépit des calamités naturelles (inondation de 1910) et guerrières (bombardement des usines Renault en 1943 et 1944). Cette demeure – acquise par sa famille il y a 104 ans – était dans un environnement de jardins à l'anglaise et à la française, avec potagers et vergers bien plus étendus que de nos jours. Notre bulletin n° 77 lui a consacré un important dossier. L'avenir de ce patrimoine qui remonte à Jean-Jacques Huvé, architecte de la sœur de Louis XVI et premier maire de Versailles, doit préoccuper tous les Meudonnais.

Jacqueline Laumet, adhérente du CSSM, ouvrait sa maison pour de passionnantes visites faisant revivre plus de deux siècles d'histoire locale. Ses enfants et plus particulièrement Eric, membre du CA du CSSM, souhaitent préserver et améliorer cette belle demeure, témoignage d'un passé qui fuit nos rivages - très rapidement détruit par une urbanisation de promoteurs. Cette maison a été sauvée dans les années 2000 des premiers projets d'élargissement de la voie rive gauche de Seine (RD7) par l'action associative. En 2016 sont classés monuments historiques, le kiosque à musique dont seuls deux exemplaires existent en Île-de-France, ainsi que les parcelles et jardins de la propriété. Il est important que nous, Meudonnais, soyons prêts à nous mobiliser pour la sauvegarde de ce patrimoine historique ouvert à tous, dans l'esprit de Jacqueline qui restera vivante dans nos mémoires.

Michel Riottot
Vice président du CSSM

1 Selon Littré, les « folies » étaient des bâtiments blottis dans la verdure, le mot dérivant de feuillée.

Nouvelles brèves

par Jean-Baptiste Delaporte et Yves Terrien

(Consulter aussi notre site www.sauvegardesitemeudon.com)

- Les carrières de la colline Rodin

Suite au rapport de l'expert judiciaire rendu le 25 mars dernier et à la lettre de l'Inspection générale des carrières (IGC) du 4 mai, la mairie a levé l'arrêté de péril imminent sur la majorité des secteurs concernés, pour le remplacer par un arrêté de péril simple. Deux spécialistes, un de l'IGC et un de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), ont fait une intervention au conseil municipal du 20 octobre dernier. Malheureusement le détail de leur intervention ne figure pas au procès-verbal de ce conseil. Par contre, les riverains concernés par cet arrêté de péril sont convoqués à une audience au tribunal administratif de Versailles le 22 novembre. Il semble que la mairie préfère poursuivre les procédures judiciaires, alors que les études sérieuses préconisées en 2012 n'ont toujours pas été démarrées, "faute de financement" dit un article sur le site de la Ville. Donc l'aménagement de ce secteur attendra encore.

- Entretien du Tapis Vert

De nombreux Meudonnais constatent avec regret que le Tapis Vert est laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. Conformément au vœu émis par la dernière assemblée générale, nous avons pris contact avec l'association ESPACES, bien connue des Meudonnais pour ses activités de réhabilitation et d'entretien d'espaces verts (rives de Seine, étangs de la forêt, tramway T2, etc.) Cette association s'est montrée très intéressée par ce chantier, et va proposer au CSSM un plan d'action couvrant les aspects techniques, la recherche de financement et la participation de bénévoles.

- Avenue du Château

La rénovation de la contre-allée Est est maintenant terminée et donne une idée de ce que sera l'avenue du Château après la fin des travaux de la partie Ouest, actuellement en cours. On peut constater que les tilleuls plantés ou replantés sont des sujets déjà grands, ce qui, avec le remplacement des tilleuls manquants, donne une impression d'ensemble satisfaisante. Mais le CSSM continue de veiller et certains d'entre nous restent préoccupés par les choix mis en œuvre pour l'installation des places de parking dans les contre-allées, notamment par le trop grand nombre et la trop grande hauteur des poteaux de délimitation des emplacements.

- Visites guidées par le CSSM et co-organisées avec le CDT92

C'est finalement neuf visites que le CSSM aura guidées, en co-organisation avec le centre du tourisme 92, organisme dépendant du conseil départemental. Elles ont concerné la Terrasse et l'Orangerie (18 mai, 18 juin, 5 et 12 octobre), et le domaine de Chalais-Hangar Y (4 mai, 4 et 15 juin, 5 et 12 octobre). Signalons que deux d'entre elles ont été effectuées par un groupe du centre social Millandy de Meudon-la-Forêt (42 personnes à Chalais le 5 octobre et 36 personnes à la Terrasse le 12 octobre !).
Merci à nos guides bénévoles du CSSM !

- Forêt Propre : le passage de relais est fait !

C'est maintenant Danièle Rabain qui est en charge, pour le CSSM, de l'organisation de cette manifestation pour l'année 2017. C'est une opération-phare de notre comité. Merci encore à Gérard Ader qui s'en est occupé si longtemps et si efficacement !

... /...

- Journées du patrimoine 2016

Ces journées, qui sont un point fort de l'activité du CSSM, ont encore connu cette année un réel succès :
48 Visite du domaine de Chalais - Bassin hexagonal et Hangar-Y, avec l'appui de l'association pour un Centre européen des ballons et dirigeables (ACEBD). 125 visiteurs ;

- Visite dans le "village" du Val, organisée par Christiane Foucher qui a exposé à 50 visiteurs la vie actuelle et passée de ce quartier, unique rescapé du vieux Meudon ;
- Visite de la "Folie Huvé" par la famille Laumet qui défend avec passion ce joyau d'architecture ;
- Visite du "parc du château de Bellevue" ;
- Visite de la Grande Terrasse et de l'Orangerie : son intérêt s'est réduit depuis que l'Observatoire ne nous autorise plus à pénétrer dans son domaine. Cette visite sera probablement orientée vers d'autres sujets l'année prochaine.

Douze nouveaux adhérents se sont inscrits à cette occasion.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la conduite de ces visites !

- Musée d'art et d'histoire de Meudon (MAHM)

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction du musée d'art et d'histoire de Meudon (Emilie Maisonneuve, conservatrice du Patrimoine, directrice, et Franck Devedjian, responsable pédagogique), quelques salles ont été réaménagées pour y exposer des éléments de l'histoire de notre ville. On peut y voir, en particulier, un tableau de la collection du musée, récemment restauré, montrant Louis XIV recevant des condoléances au moment de la mort du Grand Dauphin, en 1711 (ci-dessous). Allez le contempler !



Musée d'Art et d'Histoire de Meudon

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site internet : www.sauvegardesitemeudon.com

Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE. Rédacteur en chef : Gilles Fiant.

Impression : OnlinePrinters

Dépôt légal : décembre 2016 – N° ISSN 1147-1476